L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI, (MATIN,) 27 AVRIL 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 27 avril.

Nous éprouvons encore une fois la difficulté de remplir notre feuille d'une manière satisfaisante pour le plus grand nombre de nos abonnés; l'aridité des journaux du nord, et les dates déjà vieilles de ceux de France qui nous sont parvenus par les derniers arrivages, nous mettent dans l'impossibilité d'offrir à nos lecteurs des extraits bien intéressants, soit par l'importance soit par la nouveauté des faits.

Edouard Smith, accusé du vol de la *City-Bank* de New-York, a dû comparaître le 11 du courant devant la cour d'assises de cette ville.

L'audace des contrefacteurs de billets de banque défie toujours dans le Nord l'activité de la police. Nous traduisons du *Mercantile-Advertiser* de New-York, les articles suivants sur ce sujet:

"Samedi matin (9 du courant) on a découvert qu'il circulait des billets contrefaits de la *Chemical Bank*: ces billets sont de $3 et sont donnés comme étant d'une nouvelle planche adoptée par la banque. La vignette représente un grand aigle, d'un côté il y a un homme tenant un soufflet à la main, qui semble faire quelques expériences chimiques, et de l'autre le portrait de M. Van-Buren."

—"Samedi matin, comme un individu de bonne mine traversait rapidement le Bowry, une bouffée de vent lui emporta son chapeau—Il en tomba une grande quantité de billets de banque non signés. Cet individu décampa prudemment au plus vite, car ces billets étaient faux, et il n'y manquait plus que la signature: ils portent le nom de la *Chemical Bank*.

L'extrait d'une lettre de Washington, à l'éditeur de l'*Episcopal Recorder*, contient ce qui suit: "On n'a pas éprouvé ici peu d'étonnement, il y a quelques jours, en apprenant la fuite *(elopment)* de la principale des Visitandines de Georgetown, Sœur Gertrude. Cet événement a eu lieu jeudi dernier. La Sœur Gertrude était la principale institutrice du couvent, et c'était sur elle que reposait principalement la prospérité de cet établissement. Son évasion a eu lieu en plein jour; la malheureuse victime du fanatisme s'est enfuie à l'aide d'un déguisement, et a trouvé un refuge dans la famille du général Van-Ness, maire de cette ville, et dont l'épouse est cousine germaine de sœur Gertrude. Jusqu'ici elle a repoussé toutes les instances qu'on lui a faites pour l'engager à retourner, et sans doute sa fermeté ne l'abandonnera.

(Philadelphia Gazette.)

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

HAVRE, février.

Qu'un général d'armée ait été infidèle à son drapeau, jamais il ne recouvrera la confiance du soldat ni l'estime de ses compagnons d'armes. La sévérité des principes militaires s'accorde toujours mal avec les recours en grâce de la perfidie. Mille exploits ne suffiraient pas pour réhabiliter la réputation d'un soldat qui aurait manqué à ses devoirs, devant l'ennemi.

En politique, il n'en est pas de même. L'on peut abandonner son drapeau, le trahir même dans le [illegible], y revenir quelques jours après l'avoir profané, et se voir encore bien reçu de ceux que l'on a trahis au jour du combat. La défection du duc de Raguse et la trahison de Bourmont furent flétries du mépris de l'armée et de la nation, et c'est à peine aujourd'hui si la nation se rappelle le délit politique des doctrinaires.

Cependant si les délits sont jugés pour les conséquences qu'ils peuvent avoir, de quel châtiment ne devrait-on pas punir moralement l'homme qui sacrifie sur les autels du pouvoir, les intérêts politiques de sa patrie, à un calcul d'ambition personnelle ou au caprice d'un souverain liberticide? Si l'indépendance du pays est la chose la plus précieuse qui existe pour une nation, quel attentat plus grand que celui du ministre ou du député qui tendent à ravir au peuple, une partie de cette indépendance?

Mais par une inconcevable anomalie, chez nous tous les crimes politiques sont facilement amnistiés dans l'opinion. C'est pour la trahison sous les drapeaux, que nous avons des récriminations vivaces. Le code pénal de l'opinion publique ne va guère plus loin; et pour excuser cette indulgence, on dit que la difficulté de définir la défection politique, affaire de conscience, réserve une impunité nécessaire aux coupables; tandis que la défection à l'armée se prouve elle-même. Mais les résultats ne sont-ils pas venus cent fois, définir à nos yeux, les attentats de ceux qui violaient nos lois et qui abandonnaient les couleurs qu'ils avaient juré de défendre?

Les exemples des hommes publics que l'opinion a amnistiés ne sont pas rares. Les noms abondent quand on cherche, dans l'histoire de nos dernières années, à se rappeler ceux qui devinrent, par calcul ou par faiblesse, les complices des projets de la restauration. En tête de la liste brille encore d'un triste éclat M. Decazes, celui-là même qui osa le premier porter une main coupable sur l'édifice de nos lois. Le souvenir de ce fils adoptif de XVIII, ne rappelle qu'une époque de corruption, qu'un système funeste de démoralisation politique et de concessions honteuses faites aux dépens des libertés du pays. Eh bien! quelques années d'opposition ambitieuse dans la Chambre des Pairs, ont suffi pour jeter sur ce personnage tombé aux cris de joie des libéraux, une lueur de fausse popularité, et la France de 1829 oublia presque que l'homme qui avait été infidèle à la Charte et qui plus tard se montra infidèle aux maîtres qu'il avait voulu servir au mépris des intérêts du pays, ne pouvait être pour la révolution qu'un allié dangereux. Les doctrinaires, après le 29 juillet, ont trouvé plus de partisans en France que les Lafayette et les Dupont de l'Eure. C'est là une vérité que l'on pourrait prouver par des chiffres, et c'est là malheureusement un tort que des calamités nous démontreront. Fasse Dieu qu'il soit encore temps, lorsque la preuve arrivera, de réparer le mal!

M. Decazes a reparu, si nous en croyons quelques communications, à la tête des affaires, mais non à la tête de ces affaires qui se font en plein jour, qui se livrent au contrôle de la presse, à la sévère investigation de la tribune. Mais à la tête de ces affaires qui se trament dans l'ombre, qui s'élaborent dans les coteries, qui se produisent à la cour, dans les salons ministériels et que l'on dépose ensuite dans le sein des conciliabules de la Chambre. Cette influence clandestine, qui se cache comme une mauvaise action que l'on ne veut pas laisser surprendre, nous est presque révélée, au reste, par la contenance plus ferme que l'ancien groupe doctrinaire a pris à la Chambre. M. Royer-Collard a recouvré son activité. Sa prétendue philosophie, qui le condamnait à l'éloignement, semblait lui peser; il a jeté au loin son austérité: l'homme politique a reparu: ses disciples se sont ralliés à lui et se sont répandus ensuite dans le monde qui intrigue. C'est l'ardeur d'une secte qui se réveille, et c'est l'esprit de prosélytisme qui veut envahir. Le jésuitisme religieux n'est pas plus persévérant que ce nouveau jésuitisme politique, et c'est le pays qui sera condamné à subir l'épreuve que le gouvernement de 1831 va faire entre le système que les amis de la France lui conseillaient, et le système que les partisans de la restauration lui proposent.

Ainsi voilà à quelles extrémités nous sommes réduits. Le ministère Guizot, incompatible avec les intérêts les plus évidens de la nation, a succombé malgré l'appui des Chambres. Il a disparu officiellement; mais tombé sur l'arène, il a cherché à se relever loin du champ du combat et à reprendre des forces en attaquant dans toutes les positions, le ministère que l'avait vaincu. Cette lutte honteuse, cette guerre de broussaille enfin, ne tend qu'à faire prévaloir une idée sur une inspiration de patriotisme. C'est l'ambition de l'école qui veut l'emporter sur un parti politique. C'est la fureur du portique doctrinaire qui éclate, sans se douter que la guerre est aux portes de la France, et que la patrie est toujours la fin et le but de tous les systèmes.

On assure que tant d'intrigues et de misérables prétentions ont dégoûté M. Laffitte, des affaires où il portait un si noble dévouement et une franchise si complète. Le maréchal Soult a échappé à ce commérage, en s'occupant avec activité d'un département auquel les doctrinaires en général n'entendent rien. M. Montalivet a destitué des préfets populaires pour punir des départemens qui osaient encore être du parti de la révolution. M. de Montalivet est jeune, et les doctrinaires assurent qu'il pourra faire quelque chose, un bon disciple. Lui croit toujours être à l'abri de leur influence, et cette confiance le conduit souvent à leur céder beaucoup, tout en croyant qu'il n'est pas entraîné par eux. Cette faiblesse est trop commune, et les gens qui ont combattu en juillet s'imaginent trop facilement qu'ils ont adopté les principes de la révolution, parce qu'ils ont contribué à la faire triompher dans la mêlée. C'est l'erreur de ce général qui, s'étant assis sur le trône qu'il avait conquis, n'y resta que quelques jours.

Il n'est pas besoin de parler ici de M. Sébastiani. Ce qu'il a fait s'élève de tous côtés contre sa politique d'anti-chambre. Sa diplomatie est au-dessous de celle de Versailles: les femmes de la cour en fesaient d'aussi bonne: elle est digne des doctrinaires; tous s'en réjouissent comme d'une bonne leçon qui a profité à un élève attentif.

Une guerre, quelque malheureuse qu'elle soit, serait peut-être moins redoutable que les événemens que nous préparent les hommes que l'on croit nécessaires. La nation est magnanime, éclairée, devouée, et quand elle marchera au combat, tout ce qui est débile et misérable par les idées, disparaitra de la scène où se joueront, entre les armées, les destinées du monde. La peur des uns et le courage des autres sauveront peut être le pays de l'immoralité des derniers tems. Mais quel remède qu'une guerre avec l'Europe! . . . . *(Jour. du Havre.)*

PARIS, février.

—Un triple assassinat a été commis avant-hier dans la forêt de Marly; un père de famille la traversait en cabriolet avec sa femme et sa fille. Un premier coup de pistolet lui traversa le bras: il redoubla la vitesse de son cheval, mais un second coup fut tiré sur la route, brisa l'épaule de sa fille. Enfin à vingt pas plus loin, sa femme fut grièvement blessée par une troisième balle. Ils sont arrivés dans un état déplorable au premier village, où on leur a prodigué tous les soins commandés par leur situation. Le bois est en ce moment battu par la gendarmerie.

—Les journaux de la Belgique ont manqué aujourd'hui; ce retard est attribué au mauvais tems. On n'a reçu des nouvelles de la Haye que du 27. Un message du roi a été porté à la deuxième Chambre des Etats-Généraux, relatif aux conférences de Londres. Le roi de Hollande se plaint amèrement des cinq puissances dans ce message, et proteste contre les résolutions prises par leurs ambassadeurs. La question de la liberté de l'Escaut y est surtout exposée avec amertume, et traitée comme une intervention contraire aux principes de non-intervention, proclamés par les cinq grandes puissances.

—Le général Berthezène est nommé gouverneur d'Alger, et commandant en chef des forces qui y restent. Il doit partir demain pour sa destination.

—Voici l'explication du bruit qui a couru d'un premier combat entre les Russes et les Polonais:

"M. Czembowski, lieutenant polonais, avant été envoyé en reconnaissance avec un piquet de soixante à quatre vingts hommes, infanterie et cavalerie, poussa jusqu'à un cantonnement russe où se trouvaient cent cinquante hommes, dont la moitié de cavalerie cosaque. Il y eut entre ces deux détachemens une escarmouche où les Polonais eurent l'avantage; mais ils se retirèrent aussitôt après sur les lignes de leur armée.

"Cette affaire n'a donc aucune importance. Le général Diébitsch n'a encore fait aucun mouvement; et, de plus, il a été entamé de nouvelles négociations avec le gouvernement provisoire de la Pologne."

(Messager des Chambres.)

—Le kan persan Saïd, envoyé à Paris, par Abbas-Mirza, prince héréditaire de la Perse, a passé à Vienne il y a quinze jours.

—Nous avons annoncé, dans un de nos précédens numeros, l'arrestation du sieur Marchéna, chef de division à la préfecture de la Manche, soupçonné d'être un des instigateurs des incendies qui ont désolé la Normandie. L'enquête, est enfin terminée; de nombreux témoins ont été entendus, et la chambre du conseil, par une décision du 3 de ce mois, l'a renvoyé devant la chambre des mises en accusation, avec les sieurs Ménada père et fils, et un mendiant que ses habitudes dans les campagnes rendaient extrêmement dangereux. Tout fait présumer qu'ils seront jugés à la prochaine session des assises. Le pays attend avec la plus grande anxiété le résultat de la procédure. Il paraît démontré par l'instruction que Marchéna fournissait aux incendiaires qui agissaient sous ses ordres de l'argent et des instrumens pour commettre le crime. S'il est condamné, on espère que l'intérêt de son salut lui dictera des révélations précieuses. Il est, en effet, impossible de penser que Marchéna se soit porté sans motif à l'organison d'une bande d'incendiaires. Etranger au pays, nulle passion ne l'engageait à commettre un crime aussi odieux; mais on se rappelle qu'il était, sous la dernière administration, un agent zélé en matière d'élections, présidant à la police secrète, et le confident des pensées du dernier préfet, qui le protégait toujours contre les accusations que sa mauvaise conduite soulevait contre lui. Il est impossible de croire qu'il ne fût pas le correspondant de quelque association criminelle dont on cherche encore le mystère. Les débats de cette affaire s'ouvriront incessamment, et nous aurons soin d'en rendre un compe exact et détaillé. *(Gazette des Tribunaux.)*

PRUSSE.

BERLIN, 1er. février.

Plusieurs journaux ont annoncé le départ pour la Pologne de MM. Waleuski, Mycielski et du jeune Zamoyski. En quittant Dresde, où leur conseillait d'aller en Pologne, en passant par Gloyau plutôt que par Breslau. Arrivés à Glogau, en Silésie, le maître de l'hotel où ils descendirent, expédia une estafette à Breslau, pour demander ce qu'on devait faire des voyageurs polonais, munis de passeports en règle; et une autre estafette partit pour Berlin. Avant qu'on eût reçu la réponse de Berlin, ces messieurs passèrent sept jours à Glogau; enfin, on les fit partir pour Francfort sur l'Oder, où M. Waleuski dut prendre la route de Custrin, Kœnigsberg et Saint-Pétersbourg, tandis que le jeune Gustave Zamoyski et Mycielski furent dirigés sur Berlin. Durant leur séjour à Glogau, ils essuyèrent les plus grands outrages de la part du chef de la police et des autres employés du gouvernement. Pendant la route, ce fut le postillon qui répondit de leurs personnes. M. Waleuski et un des Mycielski prirent la fuite, en laissant leurs deux compagnons de voyage et leurs domestiques. Zamoyski et Michel Mycielski furent déclarés responsables de leurs camarades absens. Au relais suivant, ils subirent un interrogatoire qui fut envoyé à Berlin, ensuite on leur donna à chacun un gendarme jusqu'à Francfort. Arrivés à Berlin le 25 janvier, ils furent conduits chacun à la police, dans une chambre où sont tous les individus qu'on arrête pendant la nuit. Là on leur fit subir un nouvel interrogatoire. Le même jour, MM. Mycielski et Zamoyski se rendirent chez leur compatriote, le prince Radziwill, lieutenant du grand-duché de Posen, et de là, chez le ministre de police, qui leur avait donné un passeport pour Posen seulement; ils partirent le lendemain. On n'a pas d'autres nouvelles sur MM. Waleuski et T. Mycielski.

BELGIQUE.

ANVERS, 7 février.

Le bruit a été répandu et accrédité que le commandant de la canonnière échouée au Steenendyck, près le fort Saint-Laurant, s'était fait sauter plutôt que d'amener son pavillon, qui a été abattu par des hommes des corps francs de service.

La providence a permis que trois hommes de l'équipage de la canonnière aient survécu pour rendre témoignage des faits. Ce sont les nommés Vanderwelde, pilote; Poelmans, aide-voilier, et Wyler, marin. Voici les faits tels qu'ils les rapportent, et qui ont une coïncidence parfaite avec le témoignage de M. Degorter, des hommes de garde des corps francs et de la garnison, présens à la catastrophe.

Lorsque la canonnière échoua, une masse d'ouvriers et d'hommes de toutes les classes se précipita vers le bâtiment, sans doute par une curiosité naturelle et sans détermination; un détachement de la compagnie de M. Degorter, de celle de M. Carpentier et un détachement de la garnison intervinrent pour contenir cette multitude et prévenir toute tentative contre la canonnière, qui se trouvait, par le fait de l'armistice et de son naufrage, sous la double protection du droit de la guerre et des gens. Cette intention résulte des faits et des mesures prises par cette force armée pour tenir le peuple à distance, lequel, s'il fût demeuré près de la canonnière, eût offert un nombre de victimes qu'on ne peut apprécier.

Les officiers Grégoire et Colier qui, du quai, avaient d'abord crié au lieutenant van Spyck, commandant la canonnière, d'être dans une parfaite sécurité, se rendirent à bord pour confirmer ces assurances pacifiques. Il ne fut nullement question d'amener le pavillon, et encore moins de l'abattre. Les Hollandais que nous venons de citer l'ont formellement declaré. Le lieutenant van Spyck descendit alors dans la cabine, pour faire voir, disait-il, ses papiers. Il y fut suivi par le marin Wyler, qui paraissait attaché à sa personne, et qui déclare que son commandant lui annonça qu'il venait de mettre le feu à la sainte-barbe. Ce marin a fait l'observation que le lieutenant van Spyck etait sur le pont, avait un cigarre allumé; il suppose que pour exécuter sa résolution, il déposa ce cigarre sur un sac de poudre. Ces sacs sont en grin, ce qui explique le retard qu'a pu éprouver l'explosion. Wyler chercha pourtant à découvrir, le feu, ce qu'il ne put faire; mais trop sûr de la parole de son capitaine, il parvint le pilote van de Welde, et tous deux se précipitèrent dans les flots. L'explosion eut lieu immédiatement après.

Ces marins ont déposé également que le commandant les avait prévenus qu'il se ferait sauter plutôt que d'être prisonnier. C'était un homme de trente ans, d'une âme forte et capable d'une grande résolution. Il ne s'agit point ici de lui contester la gloire d'un dévouement sublime et digne d'être apprécié par toutes les âmes généreuses, il faut rendre justice à ses ennemis; les véritables Belges les combattent et ne les calomnient jamais.

Les suites de cette catastrophe ont été plus graves que nous ne l'avons dit d'abord. Des trente-un hommes qui composaient l'équipage, on en a sauvé six, dont quatre sont plus ou moins grièvement blessés. Presque tous présentent les plus affreuses mutilations. L'un des matelots hollandais a été amputé sur le champ à l'hôpital militaire par le major G[illegible]; et parmi ceux qui restent, il en est qui ne guériront pas.

Hier on a continué le sauvetage, et on a encore tiré douze cadavres de la canonnière. Deux, dit-on, étaient aux fers. On a découvert des lambeaux de l'habit du capitaine, dont le corps n'est pas encore retrouvé.

Les Hollandais non blessés, seront remis à l'escadre hollandaise. Il en sera de même de ceux qui se rétabliront.

On sait que le capitaine Grégoire a péri, honorable victime de son dévouement, ainsi que le lieutenant Colier. Deux soldats du 8e régiment sont morts et deux blessés; il y a eu quinze blessés dans la compagnie de M. Degorter et trois morts.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Champion, Patten, Liverpool, J Hagan & co.
Navire Lotus, Watts, New-York, L H Gale.
Brick S[illegible] Carolina, Easton, New-York, R D Sheperd.
Brick Mannelita, Canal, Havane, C Palaes.
Brick Marcella, Hyter, Marseille, Perret & Charbonuet.
Brick Ivory Lord, Fasley, Belfast, Cockayne, Watts & co.
Goël, Virginis, Morris, Mobile, Capitaine.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pilot, de la passe du S. O., ayant conduit en mer le navire Missouri, le brick George et la goël Francisco—il a amené dans le port les bricks Elvira et Admittance, et la goël. Little William. En dehors de la barre du S. O. 2 navires et 3 brick. Il a quitté la passe Dimanche, 24 du courant.

Bateau de remorque Post-Boy, des passes, ayant conduit en mer les navires Louisiana et Chester. Il est parti de la passe du S O. Samedi et de la passe du N. E. Dimanche à 8 heures du matin; il y avait 18 voiles en dehors, 3 desquelles étaient des goëlettes; passe 6 voiles à la Grande Prairie—il a amené au port le navire Canton Packet, le brick William, et les goëlettes Gloucester et Robert Center,

Navire Canton Packet, Abbott, de St. Thomas, avec un chargement. (Pour les noms des consignataires, et les consignataires des bâtimens ci-après rapportés, voyez la page anglaise.)

Goël Gloucester, Franklin, des Attakapas.
Goëlette Dorchester, Collins, Attakapas, avec du sucre.
Bateau Bob, Bartlett, de Nassau.
Brick Elvira, Grace, de Boston.
Brick William, Collins, de Boston.
Brick Remittance, Sellieu, de la Havane.
Goël. Robert Center, Wilie, Havane.
Goël. Little William, Hill, do.
Goël. Dos Hermanos, Buyosa, do.
Trois chalans à J W Breedlove et W L Robeson.

MARIÉ lundi soir par le Rév. père Moni, Mr. *Augustin de Lara*, à Melle. *Ann Shepard*, tous deux de cette ville.

☞ Le navire **HELEN MAR**, capitaine Holmes, de Boston, est en déchargement plus haut que le marché. Les consignataires voudront bien venir y recevoir leurs marchandises. 27 av

☞ Le brick **WILLIAM**, capit. Collins, de Boston, est en déchargement en face de la rue Toulouse. Les consignataires voudront bien venir y recevoir leurs marchandises. 27 av

MARCHANDISES DOMESTIQUES.—25 balles toile à draps grise, de 4-4, épaisse et de qualité supérieure, en débarquement du brick William, et à vendre par
27 avril *STETSON & AVERY.*

DIAMANTS FINS, à vendre par
17 mars J. MAGER.

Théâtre d'Orléans.

Vu le grand nombre de répétitions que nécessite la mise en scène de l'opéra de la

Muette de Portici,

et l'administration ne voulant rien négliger pour l'offrir au public avec tout l'ensemble dont il est susceptible, la première représentation de cet ouvrage ne pourra avoir lieu que Vendredi, 29 du courant.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Avant dernière représentation de M. KEAN et de Melle. CLARA-FISHER.

MERCREDI, 27 AVRIL.

LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Comédie de Morton.
Le spectacle sera terminé par
Thérèse,
Ou L'ORPHELINE DE GENÉVE,
Drame de John Howard Payne.

M. Kean et Melle. Fisher joueront dans ces deux pièces.

AMPHITHEATRE.

Encoignure des rues d'Orléans et Royale, en face du Théâtre d'Orléans.

MR. J. BROWN informe respectueusement les habitants de la Nlle.-Orléans, de l'arrivée de sa TROUPE ainsi que de l'ouverture de son Amphithéatre,

Mercredi soir, 27 avril,

Sur lequel paraîtront les deux troupes. On commencera par les *Exercises d'Equitation*, qui seront exécutés par toute la troupe.

Tours d'Agilité par la troupe.

M. et Mme. SEARGENT paraîtront dans le cirque et exécuteront la scène des *Figurants*.

Grandes Voltiges par la troupe.

Exercices d'Equitation par M. Sergeant.

M. Wells fera paraître le cheval *Koulikhan*.

La soirée sera terminée par le grand mélodrame intitulé

TIMOUR LE TARTARE,

Accompagné de musique. On verra, dans le cours de cette pièce, defiler une cavalcade de vingt superbes chevaux.

Timour,	Mrs.	Hayl.
Oglow,		Watson.
Bermaddin,		Walton.
Saubellet,		Wells.
Korim,		Munich.
Abdallac,		Betts.
Agib,	Mmes	Watson
Zoulda,		Betts.
Selimo,		Edwards.
Liska,		Sergeant.

Officiers, Porte-Drapeaux, &c. MM. Smith, Brown, Baily, Birdsall, Burt, Nichols, Braidy, Sergeant, White, Joseph et autres.

Au 1er. acte, grande procession de Zoulda; on la voit montée sur un cheval arabe, et accompagnée d'hommes à pied et à cheval, de bannières et d'une musique guerrière.

Scène 3ème.—Grande scène de tournois donnée entre Souballet et Kerim; celui-ci est desarmé et Souballet est au moment de lui passer son sabre au travers du corps, lorsque Kerim s'élance sur lui, et pare le coup. Souballet tue son cheval de rage, et meurt.

Acte 2. Fuite intéressante d'Agib.

Acte 3. Grand combat de guerriers à pieds et à cheval; forte canonnade: les chevaux s'élancent sur la Tour; Agib se jette à l'eau et sauve sa mère; destruction de Timour.

27 avr.—1

2000 Livres cire, à vendre par
27 avril GRAY & DURRIVE.

933 Sacs café de la Havane, en debarquement de la goëlette Robert Centre, et à vendre par THAYER, HURD & CO.

DOUBLONS et pièces en or, à vendre par
27 avril. J. MAGER.

PEAUX de chevreuil, à vendre par
27 avril. J. MAGER.

BLANC DE BALEINE, MAQUEREAUX &c.—100 caisses blanc de baleine, 4, 5 et 6 à la liv.; 200 barils maquereaux no. 2, 200 do. no. 3, 400 caisses morue, très-large et de première qualité en debarquement et à vendre par
27 avril. STETSON & AVERY.

UNE récompense honnête sera donnée à la personne qui ramenera au domicile du soussigné rue de la Levée vis-à-vis la place St. Charles près l'Esplanade ou au bureau du maire, une négritte égarée en ville depuis dimanche dernier, âgée d'environ neuf ans, nommée HARRIET, figure noire, yeux extrêment vifs et petits, nez retrousse et ne parlant qu'Anglais; elle était habillée de cotonnade bleue, et avait sur elle une chemise marquée F. P.
27 avril. FRANCO. P. MARTINEZ.

$10 *DE RECOMPENSE.*

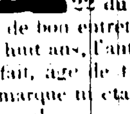

A quiconque ramènera à l'habitation A. Lesseps, à deux milles au-dessous de la ville, deux CHEVAUX anglais, égarés depuis le 22 du courant: l'un est gris pommelé, de bon entretien et à côté rondé, âgé d'environ huit ans, l'autre, couleur cannelle clair, très bien fait, âgé de trois ans et demi, tous deux sans marque ni étampe. S'adresser à
27 avril. T. NICOLET & CO.

PORC & JAMBON.—1000 barils porc, prime, 100 caisses jambons, plats-côtes et épaules, recemment reçus et à vendre par
S. C. BELL,
26 avril rue du Canal no. 60

BAIGNOIRES

EN MARBRE D'ITALIE

18 Superbes baignoires en marbre d'Italie convenables pour un établissement de bains publics.—A vendre ensemble ou séparément, s'adresser à THEOD. NICOLET & CO.
26 avril rue Royale no. 105.

HABILLEMENS D'ÉTÉ.—LEE, WALTON & CO., au coin des rues de la Douane et de la levée, ont reçu par le de-Witt-Clinton et autres arrivages récents de New-York, un assortiment complet d'habilemens d'homme, d'enfant, &c. fins et communs, qu'ils offrent à vendre en gros et au détail, à des prix modérés.
26 avril.

A VENDRE, de rencontre, une excellente voiture de Philadelphie, regarnie et repeinte à neuf, convenable pour une famille.

Aussi, de rencontre, un cabriolet avec les harnais.—S'adresser rue Royale, no. 280, dans la cour. 25 avril—2

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Francisco Garcia Barrio, sont priées de les présenter le plus tôt possible à Jean Pierre Dupré, fondé de pouvoirs de Pedro Arambyde, curateur de la dite succession; et ceux qui doivent à la dite succession; sont aussi priés de vouloir bien payer entre les mains du dit fondé de pouvoirs, le plutôt possible.
25 avril—3 J. P. DUPRÉ.

EN debarquement du *de Witt-Clinton*, 12 bques. huile de baleine supérieure, rafinée en été; 5 ballots ferblanterie moirée; 10 caisses *arrow-root* supérieure.—A vendre, rue de la Levée, no. 39, chez
25 avril THOMPSON & GRANT

UN jeune homme connaissant parfaitement la ville et les faubourgs, et parlant les trois langues, désire s'employer comme faiseur de recouvremens, il donnera de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille. 25 avril.

A LOUER.

La maison occupée en ce moment par Mr. Péguillan, située en face de la halle aux boucheries, entre les rues Madisson et Dumaine.—Possession sera donnée le 15 de mai prochain. S'adresser à P. F. DUCONGÉ,
22 avril au coin des rues Conti & Chartres.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau-à-vapeur fin marcheur, **LAFOURCHE**, capitaine Morehead, ayant la majeure partie de son chargement prête à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste de son frêt, ou passage, s'adresser à bord ou à
P. M. TOURNÉ,
23 avril rue de la Nouvelle-Levée, no. 15

POUR BOSTON,

Le beau navire, paquebot régulier, **HELEN-MAR**, capitaine Holmes, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
27 avril STETSON & AVERY.

POUR BOSTON,

Le brick fin voilier, (paquet régulier) **WILLIAM**, cap. J. A. Collins, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
27 avril. STETSON & AVERY.

POUR SISAL.—Le beau brick **ADMITTANCE**, capitaine V. Tilyon, Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
28 avril. J. W. ZACHARIE & CO

A FRETER.—Le brick (A. I.) **ELVIRA**, capit. Grace, S'adresser à
27 avril. W. G. HEWES.

A FRETER.—Le joli navire **CANTON PACKET**, capit. Abbott, de 312 tonneaux, S'adresser à W. G. HEWES,
27 avril. rue du Camp, no. 9.

PASSAGE POUR NANTES.

On prendra quelques passagers à bord d'un superbe navire (A No. 1) qui partira le 10 mai, S'adresser à
JOHN GARNIER,
26 avril—13 rue St. Louis,

PARA TAMPICO,

La goleta **EMPEROR**, su capitan Nartigue, admite flete y pasageros, y saldrá el domingo 23 del corriente. Acudir al capitan á bordo, ó á
19 de abril S. CUCULLU.

POUR TAMPICO,

La goëlette **EMPEROR**, capitaine Nartigue, partira samedi prochain. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 avril—5 S. CUCULLU.

A FRETER—Le navire **SARAH & CAROLINE**, cap. Prince, du port de 1350 balles de coton. S'adresser à
19 avril LINCOLN & GREEN.

POUR MARSEILLE.—Le brick **VENUS**, partira le 5 mai prochain. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
18 avril G. MARMICHE.

POUR NEW-YORK.

La belle goëlette **JUSTICE**, capitaine Springer, partira sous le plus bref delai. S'adresser à WM. G. HEWES,
16 avril rue du Camp, no. 9

POUR NEW-YORK.

Le beau brick **PULASKI**, capitaine Webb. Pour frêt ou passage, s'adresser à WM. G. HEWES,
12 avril rue du Camp, no. 9.

POUR PORTSMOUTH.—(N. H.)

La goëlette fine voilière, **LEADER**, capit. Flanders, partira dans quelques jours; elle peut loger plusieurs passagers, et prendre 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à
12 avril. LINCOLN & GREEN.

POUR CHARLESTON.—Caroline du Sud.

Le brick fin voilier, **ILSLEY**, a déjà la plus grande partie de son chargement arrêtée, et sera promptement expedié. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
12 avril. J. W. ZACHARIE & CO.

RUE DE LA LEVÉE, No. 86.

MALCOLM McCALLUM vient de recevoir par le navire Dewitt Clinton, quelques Habillemens d'été, parmi lesquels il se trouve des redingtotes de bombazine et de coutil; des talons de bombazine et autres étoffes, gilets de dessous et à manches, &c. 22 avril

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que la société qui existait sous la raison de Plumard et Chéry, est dissoute d'un commun accord et qu'il reste seul possesseur du dit etablissement connu sous le nom du *Café Tricolore*; il tiendra toujours une table d'hôte et des pensionnaires au premier étage. Il profite de cette occasion pour annoncer aux habitués de cet établissement, qu'il pourra disposer de plusieurs salons particuliers où on sera servi pourvu que l'on commande le repas d'avance; il fera tous ses efforts pour justifier la bienveillance dont le public l'a honoré jusqu'à ce moment.
23 avril. PLUMARD.

VENTES PAR LE MARSHAL.

James Magee contre *F. N. Fliming, R. V. Marge* contre *le même.*

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés, par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 6 mai prochain, à 5 heures de l'après midi, rue de la Nouvelle-Levée, 2 barils genièvre, 1 do. whiskey, 1 do. bœuf, 1 caisse tabac, 1 caisse thé &c. saisis dans les affaires ci-dessus.
L. DAUNOY,
23 avril marshal

J. Gabaroche contre *E. Crevon.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, mardi 3 mai prochain, à 4 heures, au Principal, 4 bques. liqueur, 35 pots blancs, une quantité de bouteilles vides, 4 rames papier brun, 1 bl. sucre blanc, fruits à l'eau-de-vie et divers autres articles de comestible, saisis dans l'affaire ci-dessus.
22 avril. L. DAUNOY, marshal.

Benjamin White vs. une embarcation dont les propriétaires ne sont pas connus.

EN vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. G. Préval, j'ai pris possession de la dite embarcation, et, par le présent, je cite et j'exhorte toutes personnes ayant ou prétendant avoir quelques réclamations contre la dite embarcation, d'avoir à comparaître en pleine cour, sous quinze jours, pour déduire les raisons pour lesquelles la dite embarcation ne serait pas condamnée à être vendue pour payer les réclamations du dit demandeur pour frais de sauvetage, comme il appert par sa pétition.
L. DAUNOY,
22 avril marshal.

Dissolution de Société.

CAFE DE PARIS,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

LA société qui existait sous la raison *M. Chapus & André*, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. Le sieur M. Chapus reste seul chargé de la liquidation de la dite société.

Il continuera, en son nom particulier, le même genre d'affaires et fera tout ce qui dépendra de lui pour satisfaire les personnes qui lui accorderont leur confiance, tant pour ce qui concerne son restaurant que pour les repas de commande, au dehors, et repas de corps.

Les personnes qui doivent à la dite société sont priées de régler dans le plus bref délai.
E. ANDRÉ.
18 avril—4 M. CHAPUS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 7 Mai prochain, à midi, il sera vendu sans réserve à la Bourse,

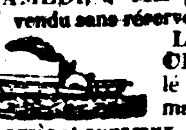

Le bateau à vapeur **NATCHEZ**, tel qu'il est mouillé à la Levée, ensemble, sa machine à vapeur et tous ses agrès et apparaux. Ce bateau construit d'une manière substantielle, ayant sa membrure en chêne vert, est calculé pour durer très-longtems. Sa machine est à basse pression, et ses bouilloires faites à grands frais, sont dans le meilleur état. Il a une chambre parfaitement installée pour les passagers, et est généralement bien pourvu de tout ce qui est nécessaire.

Conditions:—Un quart comptant, un quart à 6 mois, et le reste à 12 mois, en papier endossé à satisfaction. 26 avril.

PAR T. MOSSY.

Belles Maisons, Beaux Magasins de Dépot &c.

MERCREDI 4 de Mai prochain, à midi, il sera vendu à la bourse de Hewlett, les

HUIT BELLES MAISONS NEUVES situées dans la rue des Remparts, et connues sous le nom de *Rangée de Pritchard*, ensemble le droit de passage sur un corridor de neuf pieds dans la dernière de ces maisons, en commun avec les propriété contigües. *De Plus*—Les 2 Magasins de dépôt récemment construits derrière, et le terrain vide faisant face à la rue Conti.

Toutes ces propriétés sont maintenant louées à de bons locataires, par baux expirant le 1er. Octobre prochain et plus tard, savoir:

7 Maisons à $600 chaque	$4,200
La maison de l'encoignure	500
Les Magasins	700
Le Terrain vide	120
Total	$5,520

et ce revenu peut encore être augmenté par la construction de 8 maisons de plus sur la rue Conti.

N. B.—Le tout sera d'abord offert en bloc conformément au plan, et si la vente n'a pas lieu de cette manière, chaque maison sera vendue séparément.

Conditions.—¼ comptant, ¼ à 6 mois, ¼ à 12 mois et ¼ à 18 mois, avec privilège d'étendre les trois paiemens à terme jusqu'à 1, 2 et 3 ans, moyennant un intérêt de 8 pour 100.

Les billets fournis seront à l'ordre du vendeur et porteront hypothèque, et les actes de vente seront passés pardevant G. R. Stringer, notaire public, à moins que la vente n'ait lieu en bloc, auquel cas l'acquéreur pourra choisir son notaire. 25 avril.

La goëlette **SOPHIA**, telle qu'elle se trouve maintenant au chantier de MM. Brumel et Ashton, de l'autre côté du fleuve. Cette belle goëlette a été construite il y a environ deux ans dans la Chesapeake, près de Baltimore, des meilleurs matériaux, elle est doublé et chevillée en cuivre, fine voilière, ne tire que peu d'eau, et convient au commerce du Mexique. On offre de la vendre à l'amiable jusqu'au 2 mai, jour auquel, s'il elle ne l'est point, elle sera mise à l'encan, à la Bourse, à midi par Isaac L. M'Coy, encanteur. Les personnes qui désireraient voir cette goëlette, peuvent s'adresser au capitaine Sayward, à bord.
S. P. MORGAN & CO.,
22 avril—9 rue des Magasins, no. 49.

PAR J. LE CARPENTIER & Co.

MARDI, 3 de mai prochain, à midi, à la Bourse, il sera exposé en vente, par terrains.

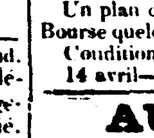

La Propriété

de grande valeur occupée maintenant par Mme. Vve. Poeyfarré, au faubourg Delor et faisant face aux rues Tchoupitoulas, Duplantier et Foucher.

Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans.
14 avril—17

AUJOURD'HUI!

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES:
7EME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Mercredi 27 Avril.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,120
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS	$ 4
DEMI BILLET	2
QUARTS DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES**;—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
11 avril *Directeur*

LOTERIE
DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
FRANCAISE—CLASSE No. 18.
27 numeros—4 roues.
D. MALCOLM, *Commissaire.*
Le Tirage aura lieu le Samedi, 30 Avril 1831.

PROSPECTUS:

1 lot de	$8000	6 lots de	300
1 " de	3000	6 " de	100
1 " de	1500	156 " de	40
1 " de	1200	156 " de	20
1 " de	1000	624 " de	8
1 " de	600	7800 " de	4
6 " de	400		

PRIX DES BILLETS:

Billets entiers $4 00, moitiés $2 00, quarts $1 00; Livrets de 19 billets entiers $40 00, ne pouvant gagner moins de $16; livrets de coupons en proportion. S'adresser au bureau du DIRECTEUR, rue de Chartres, No. 60.
21 avril.

AVIS.—Les livres pour recevoir les souscriptions destinés à former le capital de la *Compagnie de Banque et de Canal de la Nouvelle-Orléans*, seront ouverts de nouveau jeudi, 12 mai prochain, au Bureau de la Compagnie, et resteront ouverts ce jour là et les jours subséquents, (les dimanches exceptés), depuis neuf jusqu'à dix heures du matin, jusqu'à ce que le nombre d'actions soit complet.

Par ordre de la Direction,
D. SHELDON, *Secrétaire.*
Nlle.-Orléans, 20 avril 1831.
21 avril—30

A VENDRE.

A UN, DEUX, ET TROIS ANS DE TERME.

1o. **UNE MAISON** neuve, solidement construite, à trois étages, située rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé; elle est louée à raison de $1800 par an.

2o. **UNE MAISON** à deux étages, située rue Condé; elle est louée à raison de $1560 par an.

3o. **UN TERRAIN** de 32 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine et autres bâtisses; ce terrain est situé rue Condé, entre les rues St. Philippe et Dumaine, et est louée à raison de $260 par an.

4o. Un **CHARRETTIER** et un **TOMBEREAU**, loués à raison de $360 par an.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. Charles Faget. 16 avril—[illegible]